



## PAR APPRENTISSAGE SUR 2 ANNÉES



■

**Le titulaire du CAP Maçon « Certificat d'Aptitude Professionnelle » est un ouvrier exécutant. Il assure la mise en œuvre du béton (fondation, dalles, voiles) et la réalisation du bâtiment en petits éléments préfabriqués (briques, blocs, poutrelles).**

■

- Aimer travailler manuellement en plein air et être résistant physiquement.
- Être capable de respecter les règles de l'art.
- Savoir lire un plan d'exécution d'ouvrage.
- Savoir implanter et tracer les ouvrages à réaliser.
- Savoir préparer son poste de travail en respectant les normes de sécurité.

■

- Le titulaire de ce CAP peut accéder à un Brevet Professionnel Maçon par apprentissage.
- Il peut avoir accès à une insertion professionnelle dans une entreprise de maçonnerie.

■

**Ce CAP en apprentissage se réalise sur 13 semaines en centre de formation.  
35 semaines se dérouleront en entreprise.  
Les apprentis sont sous contrat de travail et auront 5 semaines de congés payés.**

Discipline	Nombre d'heures	Examen
Enseignement Professionnel	20h	CCF
Enseignement Général	15h	CCF

